



Un salarié soupçonné de voler des boissons dans un entrepot

Par **blackvise**, le 17/01/2012 à 21:43

Bonjour,rrnrn je suis délégué du personnel dans une société de stockage de boisson nonrn alcoolisé.rn Je dois défendre un salarié soupçonné de vol de boissonrn voici les faits:rrnrn lors de sa sortie de l'enceinte de la société , le vigile du poste de gardern à ouvert de lui même la cabine du chauffeur et vu de la boisson sur lern siège passagr du camion.rnrn Le vigile a mis les boissons dans son bureau et inscrit dans la mainrn courante les faits.rnrn Le chauffeur certifie que les boissons lui ont été donné par une tiercern personne (ou récupérer dans une poubelle suivant les moments où l'onrn pose des questions).rrnrn il a été convoqué pour le 25/01/2012, et je suis en charge de le défendre.rnrn Y a t'il moyen d'annuler la procédure car le vigile a ouvert la porte durn camion?rn le chauffeur n'a pas été surpris en train de prendre les colis sur unern palette ou ailleurs, mais simplement trouvé dans sa cabine , cela peut ilrn jouer en sa faveur?rn rnComptant sur vos commentaires pour défendre ce salarié

Par **pat76**, le 18/01/2012 à 18:03

BonjourrrnrnLe chauffeur est en mise à pied conservatoire depuis la découverte de l'affaire?

Par **blackvise**, le 19/01/2012 à 16:10

Non rnrnpas du tout il continue a rouler normalement, il a juste rendez vous la semaine prochaine pour un entretien (il a reçu sa lettre de convocation)

Par **pat76**, le **19/01/2012** à **16:42**

BonjourrrrrnDonc, il ne pourra pas être licencié pour faute grave.